

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Madame le Président, je n'ai pas l'intention d'abuser indûment de la patience de ceux qui sont encore ici.

Je vais essayer une dernière fois de convaincre le ministre au sujet de la question des gens qui retournent au travail lorsqu'on le leur demande. Le ministre a donné l'exemple d'une autre loi où cette expression figure, et il a dit que cela ne lui causait pas d'inquiétude. Toutefois, je me demande si le ministre a réfléchi au fait que la loi qu'il a mentionnée en défendant son point de vue sur les mots employés s'appliquait à des gens qui seraient rappelés au travail par l'intermédiaire d'un bureau de placement syndical, non pas de la façon dont les cheminots vont reprendre leur emploi. Je demande au ministre d'en tenir compte. Les mots «lorsqu'on le leur demande» étaient peut-être appropriés à l'époque où les gens étaient rappelés au travail par l'entremise d'un bureau d'embauche, mais cela n'est peut-être pas approprié dans ce cas-ci et pourrait certes donner aux chemins de fer un nouveau genre de pouvoir, comme le disait le député de Churchill (M. Murphy). Les sociétés ferroviaires pourraient obtenir ce nouveau pouvoir à cause du libellé du projet de loi.

Enfin, je signale qu'il y a des cheminots dans ma famille depuis 1912, quand mon grand-père est arrivé au Canada.

Bon nombre de membres de ma famille travaillent encore pour les chemins de fer. Je vous signale, madame la Présidente, et j'espère que les autres députés m'écoutent, qu'il se passe une chose épouvantable dans le domaine des chemins de fer. Un mode de vie traditionnel au Canada est menacé. Les rapports ouvriers-patronaux traditionnels sont menacés, ainsi que le mode de vie des cheminots. Le projet de loi à l'étude ne réglera pas la situation. Il pourrait même l'aggraver considérablement.

Pour ceux qui voudront y réfléchir au cours des années à venir, je signale que si nous ne prenons pas des mesures importantes pour mettre fin à certaines tendances actuelles, nos chemins de fer connaîtront à leur tour le chaos qui existe dans notre service postal depuis bien des années. Les nouvelles attitudes adoptées par la partie patronale créent tellement de ressentiment qu'il sera bientôt impossible de revenir en arrière. La confiance nécessaire pour rétablir des rapports productifs entre les parties ouvrières et patronales et les employés des sociétés n'existera plus.

Cela ne me procure aucun plaisir. Je ne fais que décrire la situation telle qu'elle est. Si le ministre avait pris certaines de nos propositions d'amendement au sérieux, il aurait pu faire quelque chose de décisif pour freiner cette tendance désastreuse. Malheureusement, nous n'avons pas pu le faire ce soir parce que le gouvernement n'a pas voulu nous écouter.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, je suis, moi aussi, assez déçu de voir que le gouvernement n'a pas accepté certains des amendements présentés ce soir. Excusez-moi pendant que je regagne mon siège, madame la Présidente.

Maintien des services ferroviaires—Loi

La présidente suppléante (Mme Champagne): A cette heure du matin, j'espère que la Chambre me pardonnera d'avoir accordé la parole au député même s'il n'était pas à sa place. La parole est au député du Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan).

M. Blaikie: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je me souviens des propos qu'a tenus le député qui n'était pas à sa place. Tout à l'heure, il a dit d'un député qu'il devait tomber de sommeil. J'ai l'impression qu'il tombe de sommeil, lui aussi.

Mme Sparrow: Le règlement n'est pas en cause!

M. MacLellan: Madame la Présidente, j'aurais moi aussi quelques observations à faire. Je serai assez bref malgré le chahut des députés d'en face. Même s'il n'a pas accepté les amendements proposés, j'espère que le gouvernement n'oubliera pas ce qui a été dit ici ce soir. Comme mon collègue, le député de Papineau (M. Ouellet) l'a déclaré tout à l'heure, notre parti appuie cette loi en raison des inconvénients qu'il y aurait à retarder cette question. La prolongation de la grève des cheminots causerait des torts considérables à notre économie. Nous ne pensons pas que la poursuite des négociations et la prolongation de la grève convaincront le gouvernement d'ajouter au projet de loi les dispositions qui y manquent.

On a fait état ce soir des préoccupations concernant la sécurité d'emploi. Je tiens à dire au ministre que nous sommes déçus qu'il n'ait pas jugé utile d'inscrire dans le projet de loi une recommandation voulant que l'arbitre considère très sérieusement cette question. Non seulement la sécurité d'emploi n'est pas uniforme au sein des chemins de fer canadiens, mais elle ne l'est pas non plus au sein des divers services du Canadien National dans une région donnée. Je veux parler de la région de l'Atlantique. Or, cet avantage devrait exister partout. Tous les employés du rail devraient en bénéficier. Comme il n'en est rien, je compte sur le gouvernement pour redresser la situation.

Je voudrais qu'on tienne compte de l'article 4 et des autres articles du projet de loi où l'on retrouve les mots «lorsqu'on le leur demande», que le gouvernement n'a pas voulu supprimer. Les députés de mon parti vont être très vigilants pour faire en sorte que ceux qui étaient à l'emploi des compagnies de chemin de fer avant la grève soient réintégrés dans leur emploi dès qu'elle sera terminée. Si les sociétés ferroviaires manquent de bonne foi à cet égard, nous allons certainement vouloir que le gouvernement intervienne.

J'espère que le gouvernement a tiré quelque leçon de ce qui s'est dit sur cette question. Comme l'a dit mon collègue le député de Papineau, ce n'est pas de gaité de coeur que nous nous penchons sur cette mesure. Personne n'est heureux d'adopter une loi qui impose le retour au travail. Dans ce cas, nous jugeons la mesure nécessaire, mais comme l'a dit mon collègue, c'est sans enthousiasme que nous y souscrivons.